



Communiqué de presse
Octobre 2021

SYNTHÈSE DU COMITÉ SYNDICAL DU SYTRAL DU LUNDI 18 OCTOBRE 2021

ATTRIBUTION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE RESEAU LIBELLULE

L'exploitation des réseaux du SYTRAL est confiée à des opérateurs privés à travers une délégation de service public. Le contrat pour le réseau Libellule sur le périmètre de la Communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône qui arrivait à échéance, a fait l'objet d'une mise en concurrence. Deux entreprises, Keolis Villefranche-sur-Saône, actuel délégataire du réseau Libellule, et Transdev SA, ont déposé une offre répondant toutes deux aux exigences du SYTRAL.

Les élus du comité syndical ont voté ce jour **l'attribution de la nouvelle délégation de service public à la société TRANSDEV pour un montant de 33,76 M€** sur les 6 années de la convention qui sera effective au 1^{er} janvier 2022.

Les apports du nouveau contrat sur le volet transition énergétique, priorité du SYTRAL pour faire face à l'urgence climatique, sont importants notamment sur les réductions de consommations (eau, gaz). D'ici 2026, le SYTRAL aura remplacé près de la moitié du parc bus par des véhicules électriques et au gaz naturel contribuant ainsi à réduire significativement les émissions de polluants.

Le nouveau contrat intègre par ailleurs des **exigences particulières en termes de ponctualité, d'innovation, de services** et la mise en place **d'une application mobile dédiée** et d'un **nouveau système d'information voyageurs en temps réel** avec le **déploiement d'écrans dynamiques aux principaux arrêts**.

« Nous avons fait le choix d'un nouvel opérateur pour la gestion du réseau Libellule et nous veillerons à ce que les engagements de reprise de l'ensemble du personnel soient intégralement respectés », précise Bruno Bernard, président du SYTRAL avant de rappeler que **« l'ensemble des négociations se sont tenues en concertation avec les élus de la communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône illustrant l'ambition du SYTRAL de construire un projet de territoire partagé et unifié à quelques mois de sa transformation en établissement public local ».**

Lodoïska de Gouvion Saint Cyr – Attachée de presse : gouvion@sytral.fr - 06 71 18 32 66
Julie Gaude – Attachée de presse : gaude@sytral.fr - 06 74 92 92 90

APPROBATION DES OBJECTIFS ET MODALITES DE LA CONCERTATION DE LA LIGNE DE TRANSPORT PAR CÂBLE FRANCHEVILLE – LYON

Poursuivant sa volonté de développer un réseau de transport public attractif et performant, le SYTRAL a inscrit dans son plan de mandat 2021-2026 l'étude d'une première ligne de transport par câble entre Francheville et Lyon, dont les objectifs ont été approuvés par les élus du comité syndical en mars dernier.

Les études d'opportunité et de préfaisabilité réalisées en 2020 ont mis en évidence les besoins de développement de transports collectifs à l'ouest de la métropole et l'intérêt du transport par câble dans un secteur caractérisé par des reliefs contrastés et un réseau viaire exigü. **« Le transport par câble est un mode adapté à la topographie de l'ouest Lyonnais qui permet d'avoir la performance d'un tramway et d'offrir une connexion fiable et rapide avec Lyon »**, précise Bruno Bernard, le président du SYTRAL.

Dans le cadre des études de faisabilité actuellement menées par le SYTRAL, **4 hypothèses de fuseaux sont envisagés pour relier Francheville à Lyon** en desservant les communes de Francheville, de la Mulatière et de Sainte-Foy-lès-Lyon tout en favorisant l'intermodalité grâce à une connexion aux lignes fortes du réseau existant :

- **Un fuseau nord en direction de Confluence avec un terminus à la gare de Perrache**
- **Un fuseau nord en direction de Confluence avec un terminus à Gerland - Jean-Jaurès**
- **Un fuseau central avec un terminus à Gerland**
- **Un fuseau sud avec un terminus à Gerland**

Validée en mars dernier, la concertation préalable qui démarre le 15 novembre permettra aux habitants de participer à la construction de ce projet. Souhaitant que les échanges se déroulent dans les meilleures conditions possibles, le SYTRAL a par ailleurs fait le choix de mener cette concertation préalable sous l'égide de garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public, afin d'assurer la pertinence, la qualité et la sincérité des informations diffusées.

« Cette concertation a pour ambition principale de trouver des solutions pour désengorger la circulation entre Francheville, Sainte-Foy-Lès-Lyon et le centre de Lyon. L'opportunité du mode est sur la table. J'appelle maintenant tous les acteurs à faire preuve d'apaisement pour que la concertation qui débute le mois prochain puisse se dérouler dans les meilleures conditions », déclare Bruno Bernard.

Les élus du SYTRAL ont ainsi voté ce jour les **objectifs et modalités d'organisation de cette concertation préalable** qui se tiendra du **15 novembre 2021 au 15 février 2022** :

- la publication dans les supports réglementaires d'un avis d'ouverture permettant l'information du public concernant les modalités et la durée de la concertation ;
- la réalisation d'un dossier de concertation à la disposition du public, qui présentera les objectifs du projet et ses principales caractéristiques
- une plateforme participative dédiée [destinations2026](#)
- l'organisation de réunions publiques et d'événements participatifs

DEVELOPPER L'USAGE DU VELO EN COMPLEMENTARITE AVEC LES TRANSPORTS COLLECTIFS

Le développement de l'usage du vélo participe à la mise en œuvre de politiques de mobilité durable efficaces, visant à améliorer la qualité de l'air et à lutter contre le changement climatique. En parallèle des projets de développement du réseau de transports en commun, **le SYTRAL est résolument engagé à accompagner l'usage du vélo en complémentarité avec les transports collectifs, pour instituer une alternative à l'autosolisme.**

La transformation prochaine du SYTRAL en établissement public local avec des compétences élargies en matière de coordination de toutes les offres de mobilité, d'information multimodale et de tarification coordonnée, vient renforcer le rôle et l'implication du SYTRAL en la matière.

Les élus du comité syndical du SYTRAL ont ainsi approuvé ce jour une feuille de route ambitieuse portant sur la prise en compte du vélo dans la planification de la mobilité, la combinaison des modes ainsi que sur les enjeux de sécurité et de partage de l'espace public.

« Faire du vélo un complément évident des transports collectifs devient une priorité du SYTRAL. Si le vélo a connu un essor sans précédent dans la métropole ces derniers mois, la combinaison avec les transports en commun n'est toutefois pas suffisamment exploitée. Nous sommes déterminés à agir pour inciter et simplifier l'intermodalité », déclare Bruno Bernard, président du SYTRAL, avant d'ajouter : **« L'accessibilité du réseau TCL à vélo est un enjeu important, notamment pour permettre aux habitants vivant en périphérie de rejoindre les lignes fortes à vélo plutôt qu'en voiture individuelle ».**

Ce plan d'actions se décline en 3 axes :

- 1- Le vélo dans la planification de la mobilité : atteindre dans le futur Plan de Mobilité des territoires lyonnais une part modale vélo plus importante que celle visée au niveau national. « Notre objectif est de multiplier par trois les déplacements à vélo d'ici 2026 »** déclare Bruno Bernard. Dorénavant, le SYTRAL prendra systématiquement en compte l'usage du vélo dans toutes les politiques qu'il conduit et travaillera en étroite collaboration avec les partenaires publics compétents.
- 2- Les infrastructures, équipements et matériels.** Le SYTRAL vise la cohabitation la plus sécurisée possible dès lors que les bus et les vélos partagent la même voirie : cela sera notamment le cas sur la mise en œuvre concomitante des **dix corridors dédiés à l'amélioration de la performance des lignes de bus** initiés par le SYTRAL. La conception des **« Voies Lyonnaises », le réseau cyclable performant et sécurisé** initié par la Métropole de Lyon s'organisera également de manière coordonnée et partenariale. Par ailleurs, **des expérimentations seront menées pour l'emport de vélos dans certaines lignes de bus du réseau TCL**, à l'instar de l'expérimentation en cours dans les tramways autorisant l'emport des vélos aux heures de moindre affluence. Enfin, des actions sont prévues concernant le stationnement sécurisé pour en simplifier l'accès et développer leurs capacités : **« Le SYTRAL va quadrupler d'ici 2026 le nombre d'emplacements vélos sécurisés, passant ainsi de 600 à 2500 places, déployées notamment dans les parcs relais et les pôles d'échanges multimodaux »**, déclare Bruno Bernard.
- 3- La sécurité, la formation et la sensibilisation.** **« En supprimant les angles morts, la généralisation de la rétrovision par caméras dans tous les bus va permettre de renforcer fortement la sécurité des piétons et des cyclistes »** indique Bruno Bernard. Par ailleurs, **le SYTRAL poursuivra la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de formation auprès des conducteurs bus/tramways et des cyclistes** quant au partage de l'espace public et au respect du code de la route. Les associations représentant les usagers (cyclistes, piétons, transports collectifs...) seront également sollicitées pour apporter leur expertise sur ces sujets.